



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 6215

Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le fait que les programmes du cycle terminal de la nouvelle option informatique des lycées n'ont pas été publiés à ce jour. Cependant, les lycées actuellement en classe de terminale seront évalués à la session 1998 du baccalauréat. En conséquence, il lui demande s'il n'estime pas anormal d'organiser une épreuve de baccalauréat sans programmes officiels et quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La création de l'option informatique des lycées est inscrite dans l'arrêté du 19 juillet 1996, publié au bulletin officiel de l'éducation nationale du 12 septembre 1996. Les modalités d'évaluation de cette option sont définies par la note de service n° 97-171 du 22 août 1997 (BO n° 30 du 4 septembre 1997). La prise en compte des compétences des élèves pour l'examen à la session de 1998 repose sur des contrôles écrits organisés en temps limité en classe terminale et sur l'évaluation du travail effectué pour la réalisation des projets. Les contenus d'enseignement ont été expérimentés dans un nombre limité d'établissements au cours de l'année scolaire 1996-1997. Le texte, communiqué aux professeurs concernés au début de cette année scolaire, a été publié au Bulletin officiel du 4 décembre 1997, sous la forme d'une note de service. Ce programme est transitoire : en effet, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé de mettre en place un vaste dispositif déconcentré et fédérateur d'énergies, favorisant tous les usages pédagogiques innovants, le partage des expériences et la mise en réseau des initiatives enseignantes à tous les niveaux, de la maternelle à l'université, la production et la diffusion de multimédia éducatifs. Ces nouvelles orientations nécessiteront de reconsidérer l'ensemble de l'enseignement de l'informatique dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire. Dès la rentrée prochaine, des modifications importantes seront apportées à l'enseignement de la technologie au collège afin de le centrer sur la pratique de l'informatique.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6215

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4020

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 293